



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

AR Prefecture

086-218602720-20220905-2022_41-DE
Reçu le 08/09/2022
Publié le 08/09/2022

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 5 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq septembre à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 29/08/2022

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Bruno FAËS, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Céline COUÏC, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Anne DAVID, Arnaud DE BELINAY, Frédéric FAGES, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Marie-Paule TIFFAULT, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Laurent ROBIN (pouvoir à Dominique CHAINE), Marie-Claude DEPONT (Pouvoir à Martine ANTUNES).

Etaient absents et non représentés :

Secrétaire de séance : Paulette POUPIN

2022-41 DEMANDE DE SUBVENTION – AGENCE NATIONALE DU SPORT – DISPOSITIF « 5 000 EQUIPEMENTS DE PROXIMITE »

Le Programme des Équipements sportifs de Proximité vise à accompagner le développement de 5.000 terrains de sport d'ici 2024. Une enveloppe de 200 millions d'euros sur la période 2022-2024 a ainsi été mise en place pour ce programme, dont le déploiement a été confié à l'Agence nationale du Sport.

À destination des collectivités et des associations à vocation sportive en territoires carencés, ce plan contribue à l'action de l'Agence en matière de correction des inégalités sociales et territoriales. Elle est destinée à financer la création d'équipements sportifs de proximité, la requalification de locaux ou d'équipements existants, l'acquisition d'équipements mobiles, la couverture et/ou l'éclairage d'équipements sportifs de proximité non couverts et/ou non éclairés.

Un volet régional/territorial (81 M€) pour des projets individuels ou multiples (plusieurs équipements) ne concernant qu'une seule région ou un seul territoire ultramarin, portés par toute collectivité ou association à vocation sportive. Seuls les projets multiples (portant sur plusieurs équipements de proximité pouvant être de nature différente) et éventuellement localisés dans plusieurs régions et/ou territoires ultramarins (cas des fédérations) sont éligibles au titre de cette enveloppe.

Dans le cadre de cet appel à projets, la commune de Thuré peu dotée en équipement sportif de proximité souhaite se doter d'une structure sportive adaptée aux pratiques sportives actuelles. Différents partenariats pourront être proposés afin de s'assurer de l'utilisation de l'équipement.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Dalle béton	6 999.20€	Agence Nationale du Sport – 5 000 équipements sportifs de proximité	17 552.52€ (59%)
Dalles sportives	16 255€	Département 86 – La Vienne en jeux	5 850.84€ (20%)
Tracé terrain	1 500€	Autofinancement	5 850.84€ (20%)
Panneau de basket	4 500€		
TOTAL	29 254.20€	TOTAL	29 254.20€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Votants	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil d'administration de la Caisse des Ecoles de Thuré.
Fait à Thuré le **06 SEP. 2022**

**Le Maire,
Dominique CHAINE**